

ASSOCIATION LE PARADIS CINEMA LUX

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU
DU 13 DECEMBRE 2018 – 19 H 00 à 20H 00 -

Présents : Robert Ruddell, Dominique Careil, Bernard Dumas, Florent Lemonnier

Absentes excusées : Laure Lacoste et Sandra Trézéguet qui donnent procuration à Dominique Careil

Absent : Jean-Luc Surget

1) Choix du 3^o salarié

- le président rappelle la décision du conseil d'administration du 08 décembre 2018 concernant le recrutement d'un 3^o salarié ;
- celui-ci peut être recruté dans la cadre d'un contrat aidé : Parcours Emploi Compétences (P.E.C) en qualité d'Agent de Cinéma au niveau 3 ;
- ce contrat est aidé par Pôle emploi sur la base d'un salaire brut actuel à l'indice 283 de la convention collective soit 1511,33 € pour 35h par semaine ;
- le contrat retenu sera basé sur 24 h hebdomadaires soit 866,43 € net (évaluation sur la base smic) y compris le 13^o mois (après 1 an d'ancienneté), les tickets restaurant et la mutuelle ;
- l'aide de pôle emploi sera ainsi de 428,15 € ;
- la durée maximale d'un PEC est de 24 mois. Pôle-Emploi accorde une durée initiale de 12 mois, puis si l'employeur satisfait à toutes ses obligations (en termes de tutorat, de formation, de reporting ...) tout au long de la première année, le PEC peut éventuellement être reconductible pour une deuxième année ;
- 2 candidats ont été reçus par le président sur 8 candidatures ;
- sur ces bases, le président propose de retenir la candidature de Fanette Saint-Patrice à compter du 1^o janvier 2019 sur la base d'un contrat de 1 an reconductible 1 an maximum, selon l'accord de Pôle Emploi ;
- les membres du bureau décide à l'unanimité d'approuver la décision du président de recruter, à compter du 1er janvier 2019, Fanette Saint-Patrice comme 3^o salarié dans le cadre d'un contrat aidé d'une durée de 1 an reconductible 1 an maximum.

2) Achat de mobilier

- le bureau décide d'acheter du mobilier : bureau, fauteuil et ordinateur pour la 3^o salarié ;
- Robert et Bernard sont chargés de ces achats dans la cadre des moyens décidés à cet effet.

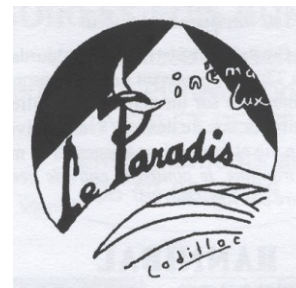
3) Date prochain bureau

Jeudi 08 janvier 2019 à 19 h 00

COMPTE-RENDU DE REUNION DU BUREAU

ASSOCIATION LE PARADIS - CINEMA LUX

13 novembre 2018 - 19h



Présents : Dominique Careil, Bernard Dumas, Laure Lacoste, Florent Lemonnier, Robert Ruddell et Sandra Trézéguet.

Absent : Jean Luc Surget.

1./ Commission du hall

Présentation d'un plan par Dominique. Estimation des travaux 200 - 250 mille €.

Présentation du projet à la mairie l'après midi même, bien accueilli.

Subvention de l'ordre de 35 % par la DETR + montage du dossier courant 2019 pour une recherche d'aide de financement + Travaux pour 2020.

2./ Bilan fréquentation un mois après réouverture

+ 40 % par rapport à l'an passé sur octobre, soit 4006 entrées au lieu de 2007.

3./ Bilan adhésions et fléchage des bénévoles

96 adhérents dont 57 bénévoles.

Tout nouveau bénévole doit faire l'accueil et être accueilli par le président s'il souhaite faire de la caisse ou de la projection. Tout nouveau bénévole doit être validé par le bureau.

Pour rappel le référent accueil est : Amal El hadji, celui de la caisse Nicolas Baudouin et celui de la projection Jacques Amoedo.

4./ Gestion boîte mail bénévolesleparadis

Elle sera gérée uniquement par le secrétariat. De même que la gestion des adhérents 2019.

5./ Discussion nouvelle organisation des permanences

Suite au départ de Céline et à la lassitude de Laurie, la gestion des permanences à l'accueil se fera avec un framadate sur une période de 4 semaines.

Dominique assurera exceptionnellement la prochaine période, en attendant de trouver une personne qui s'en chargera.

6./ Les programmes

27 endroits de dépôts avec treize personnes + les mairies alentour contactées par Bernard.

Création d'une adresse mail: lecinelux.diffusion@gmail.com

Actuellement 3000 programmes sont imprimés pour un coût de 624 €. La question se pose de leur financement.

7./ Gratification des salariés

Les membres du bureau décident de verser 450 € de prime de fin d'année à Nicolas et 550 € à Florent.

La prochaine réunion de bureau : 11 décembre (et pour rappel celle du CA le 8 décembre.)

Sandra secrétaire adjointe et Laure secrétaire de l'association.

COMPTE-RENDU DE REUNION DU BUREAU

ASSOCIATION LE PARADIS - CINEMA LUX

9 octobre 2018 19h - 20h30



Présents : Dominique Careil, Bernard Dumas, Laure Lacoste, Florent Lemonnier, Robert Ruddell et Sandra Trézéguet.

Absent : Jean Luc Surget.

1./ Commission du hall

Pour rappel la commission se compose de Florent, Nicolas, et des bénévoles Bruno P, Fanette SP, Lucette V et Dominique C.

Le projet avance. Un chiffrage est prévu mi novembre - Projet à ficeler pour décembre et dépôt de dossier à faire pour janvier 2019 afin de pouvoir demander des subventions (de l'ordre de 35 % pour le gros œuvre) De fait, deux chiffrages seront faits : un pour le mobilier et un pour le gros œuvre.

2./ Le troisième poste

Au vue de la croissance d'activité avec la deuxième salle, la question d'un troisième poste est débattue. Les membres du bureau décident d'attendre de voir le nombre d'entrées du dernier trimestre avant d'approfondir le sujet.

3./ Le réexamen des salaires

Discussion remise à janvier 2019.

4./ Questions diverses

Le bureau rectifie la décision faite au dernier CA concernant le montant de perte de salaires de Florent et Nicolas dûe au chômage technique provoqué par les travaux en se basant sur les chiffres fournis par le comptable.

5./ Des dates

La prochaine soirée bénévoles est fixée au jeudi 8 novembre.

La prochaine réunion de bureau est prévue le mardi 13 novembre 19 h.

Laure Lacoste
Secrétaire de l'association « Le Paradis »

COMPTE-RENDU DE REUNION DU BUREAU
ASSOCIATION LE PARADIS - CINEMA LUX

11 septembre 2018 10h – 12h



Présents : Robert Ruddell, Bernard Dumas, Florent Lemonnier et Sandra Trézéquet.

Absents excusés : Jean Luc Surget, Dominique Careil et Laure Lacoste

1./ Réaménagement du hall

Trois propositions de plans sont déjà avancées, le second volet reste la partie juridique.

- Nécessité de monter le projet clef en main de l'aménagement du hall avant le 31 janvier 2019 pour espérer obtenir un financement de l'ordre de 35 % auprès de l'état.
- Concernant le reste du financement, ce projet ne pourrait-il pas être porté par la CDC en son nom ?

2./ La question d'un troisième salarié

La charge de travail devrait être augmentée de 30 à 50 % pour les deux salariés avec la création de la seconde salle. Le côté administratif et fonctionnel prenant plus de temps, la qualité des animations avec la multiplication des partenariats (le relais « jeune public », les monuments du cinéma, CDC, médiathèque, La Forge, Caméo, etc) risque être négligée.

De plus les salariés s'inquiètent de la présence effective de bénévoles projectionnistes lors de leurs jours d'absence.

Recruter une troisième personne à temps partiel semble alors indispensable.

Recruter une personne en PEC (parcours emploi compétences) serait une piste. On s'engagerait à l'accompagner et la former sérieusement. Le premier critère de sélection serait qu'elle soit durablement éloignée de l'emploi. Elle serait à temps partiel (20-24 h). Elle aurait droit à un temps de formation (estimé à 80 h annuel). Son contrat serait d'un minimum de 3 mois. Sa rémunération serait prise en charge à 50 % brut du smic par l'état et 50 % par l'association à laquelle s'ajouteraient le 13ème mois, les tickets restaurant et une majoration les week-end.

Le dernier trimestre 2018 est un « test » sans troisième salarié.

Ce projet sera présenté au prochain CA du mois de décembre avec mise en place possible dès janvier 2019.

3./ La réévaluation des salaires

Nicolas a demandé une augmentation de salaire il y a un an, l'association lui a alors accordé une compensation avec des tickets restaurants et un téléphone portable (forfait compris), lui promettant une augmentation dès l'ouverture de la seconde salle. Au mois de décembre le bureau soumettra aux membres du CA une augmentation de salaire des deux salariés.

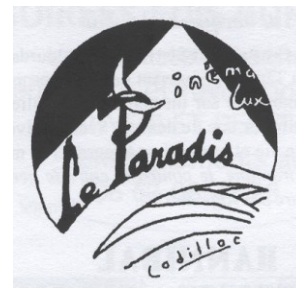
La prochaine réunion de bureau est prévue le mardi 9 octobre 19 h.

Sandra Trézéquet

Secrétaire adjointe de l'association « Le Paradis »

COMPTE-RENDU DU BUREAU
ASSOCIATION LE PARADIS - CINÉMA LUX

16 juillet 2018



Présents : Dominique Careil, Bernard Dumas, Laure Lacoste et Sandra Trézéguet

1./ Organisation des Forums :

Forum des associations de Cadillac : le 8 septembre 10h-16h

Forum des associations de Podensac : le 15 septembre 14h-17h

(inscriptions – matériel – quizz ? - mails aux adhérents – organisation définitive lors de la réunion du 28 août)

2./ Distribution des programmes

Bernard propose de faire appel aux adhérents pour les impliquer davantage, faire vivre et dynamiser l'association. Cet appel concerne la distribution des futurs nouveaux programmes du cinéma. L'idée est qu'ils soient disponibles dans des endroits stratégiques de la CDC et plus.

La prochaine réunion de bureau est toujours fixée au 28 août 19 h.

Laure Lacoste

Secrétaire de l'association « Le Paradis »

COMPTE-RENDU DU BUREAU
ASSOCIATION LE PARADIS - CINÉMA LUX

26 juin 2018 de 19 h à 21 h 15



Présents : Nicolas Baudouin, Dominique Careil, Bernard Dumas, Laure Lacoste, Robert Ruddell
Absents excusés : Sandra Trézéguet et Jean Luc Surget

1./ Complexe cinématographique de Langon :

Les cinémas de Bazas et La Réole posent un recours contre la décision du CNAC concernant l'ouverture du complexe cinématographique de Langon.
Les membres du bureau présents décident de ne pas rallier cette cause.

2./ Proposition de mutualisation des adhésions

Bernard pose la question de la mutualisation des adhésions des membres de l'ACPG.
Un adhérent d'un cinéma de l'ACPG (proche de nous : Bazas, La Réole, Monségur et Créon) pourrait bénéficier de notre tarif 'adhérents' - être informé sur nos programmes et soirées spéciales actuelles et à venir. Et Réciproquement pour nos adhérents.
Dominique faisant parti du bureau de l'ACPG, la question sera transmise par son biais.

3./ Compte rendu de la réunion avec la Mairie de Cadillac

Réunion positive et constructive en présence du maire et de son adjoint.
- L'inauguration de la seconde se fera de concert avec la mairie. Une réunion est prévue ultérieurement et la date de l'inauguration sera fixée en fonction de la disponibilité d'un réalisateur/acteur aux alentours de mi-octobre probablement.
- La réécriture de la convention est prévue fin septembre et sera applicable au 1 janvier 2019.
- L'existence de notre commission de réaménagement du hall est bien accueillie et encouragée.

4./ Les tarifs

Les discussions s'articulent autour des trois propositions de Florent.
Les membres du bureau présents se mettent d'accord sur les propositions d'augmentation de tarifs suivantes :

- * plein tarif + 20 cts soit 6€80
- * tarif réduit + 20 cts soit 5€60
- * tarif CE + 10 cts soit 5€10
- * le tarif unique, concernant essentiellement cinéma différence, resterait à 5 €
- * tarif scolaire + 20 cts soit 3€20
- * Concernant le tarif moins de 14 ans il sera étendu au moins de 18 ans avec un tarif à 4€50
- * Enfin concernant le tarif "abonné" avec le système des cartes à un an de validité, actuellement à 5€25 avec une carte de 8 places soit 42 €. Ne nous étant pas mis d'accord sur l'existence de deux cartes : carte 8 places à 44€ (soit 5€50 la place) et carte 12 places à 63 € (soit 5€25 la place). Le sujet sera mis en débat lors la réunion de CA du mois de septembre.

5./ L'octroi de place de cinéma pour les bénévoles

La discussion se base sur la suggestion suivante de Robert : « Lorsque nous aurons à faire fonctionner simultanément les 2 salles du Cinéma Lux, le travail de chaque poste de bénévole (caisse, accueil, projection) sera inéluctablement plus long, et plus difficile. Ainsi, pour valoriser leur engagement, notre Association pourrait envisager de leur délivrer une "carte de bénévole" informatisée. Par exemple, pour remercier et encourager l'engagement sérieux que constitue trois permanences accomplies dans un mois, l'Association pourrait lui octroyer deux places exonérées, et pour six permanences dans un mois, quatre places exonérées. La "carte de bénévole" n'aurait pas de date de fin de validité, et le bénévole pourrait ainsi cumuler les places octroyées pour inviter un groupe d'amis, sa famille, etc.

Une fois les règles définies, et approuvées par le CA, la procédure serait exécutée à la fin de chaque mois cinématographique, sous le contrôle et responsabilité du Directeur, basée sur le nombre de permanences effectuées.

Nombre de permanences effectuées (juin-juillet '18)	1 – 2	3 – 5	6 – 8	tot
	12 béné's	17 béné's	2 béné's	31 béné's
Octroi de places exonérées	0	34	4	38
moyenne août à nov 2017				36

Pour mémoire 30 000 entrées annuelles soit en moyenne 2 500 / mois et 3% de 2500 = 75 places exonérées. »

Différentes points sont notés :

- Cela a un coût et constituerait un manque à gagner d'environ 2400 € par an, si l'on considère que les bénévoles n'achèteront plus les 40 places ainsi octroyés (40*12mois*5€)
- Est-ce conforme à l'idéologie de l'Association ?
- Cela crée une hiérarchie dans l'investissement des bénévoles. Le tiers des bénévoles effectuant une à deux permanences est pénalisé.

Le mieux ne serait pas t-il pas simplement d'attendre la mise en place du nouveau système des permanences avec les deux salles avant de statuer sur ce sujet ?

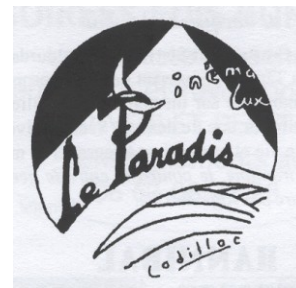
Remarque : beaucoup d'autres cinémas associatifs récompensent leurs bénévoles avec ce genre de système.

Les prochaines réunions de bureau sont fixées au 28 août 19 h et 16 juillet 19 h

Laure Lacoste
Secrétaire de l'association

COMPTE-RENDU DU BUREAU
ASSOCIATION LE PARADIS - CINÉMA LUX

12 juin 2018 de 19 h15 à 20 h 15



Présents : Dominique Careil, Bernard Dumas, Laure Lacoste, Florent Lemonnier, Robert Ruddell ,Sandra Trézéguet .

Absent : Jean Luc Surget

1./ Fermeture durant les travaux :

Le cinéma sera fermé du 25 juillet au 12 septembre.

2./ Réouverture

La semaine du 12 septembre, réouverture de la première salle uniquement.

La semaine du 19 septembre, les deux salles devraient fonctionner.

3./ Décision du CNAC

le CNAC a donné un avis favorable à l'ouverture du complexe cinématographique de Langon.

4./ RDV Mairie de Cadillac

Réunion le 19 juin (Robert, Nicolas et Dominique) pour aborder trois sujets : la convention – l'événement pour l'ouverture de la seconde salle (Qui ? Quoi ? Comment ?) - l'existence d'une commission pour l'aménagement du hall

5./ Prochain CA

La date du CA de septembre est avancée au samedi 1^{er} septembre afin de statuer sur les nouveaux tarifs avant l'ouverture de la deuxième salle et redéfinir l'engagement des bénévoles (polyvalence – créneaux horaires – disponibilité les week-ends)

6./ Organisation au sein de l'association

Le poste de l'accueil est largement pourvu. Toutefois, il manque des caissiers et des projectionnistes, surtout les week-ends.

Les disponibilités des bénévoles se font plus rares lors des fins de semaines et cela pose problème lors des week-ends sans Florent ou Nicolas.

Concernant les projectionnistes : Florent et Nicolas étant absents 1,5 week-end par période et ayant arrêté le principe des plages horaires de permanence de 3 h, étant aussi entendu qu'il y a trois plages horaires par jours. Il faut 3 jours * 3 plages horaires :soit 9 projectionnistes prêts à s'engager sur un créneau de 3 h 00 une fois par mois.

Pour les autres postes et sur ce même principe, il est entendu que les bénévoles seront sollicités et il leur sera suggéré de donner au minimum trois disponibilités sur une période, dont au moins une en week-end.

Note : une réunion de tous les projectionnistes devra être organisée (disponibilité – clefs)

Prochaine réunion de bureau : Mardi 26 juin 19 h

Sandra et Laure

COMPTE-RENDU DU BUREAU

ASSOCIATION LE PARADIS - CINEMA LUX -

10 avril 2018 - 19H à 20H30 -

Hall d'accueil du Cinéma

Présents : Bernard, Didier, Robert, Dominique, Laure.
Nicolas, salarié.

1) Robert ouvre la réunion à 19 heures et annonce les points d'ordre du jour retenus :

- Convention CMN-Le Paradis: invité Olivier du Payrat
- Enquête : quelles suite donner ?
- Réflexion à mener sur les adhésions et notamment la participation bénévole (Pénurie de caissier(e)s)-
- Flex carte d'abonnement -
- Questions diverses.

2) M. Olivier du Payrat nous présente avec Nicolas le projet de convention entre le Centre des Monuments Nationaux représentés par lui-même, gestionnaire des deux sites : le Château de Cadillac et l'Abbaye de la Sauve Majeure. Il nous informe avoir reçu la convention dûment signée de sa tutelle Parisienne ce même jour.

Il souligne tout l'intérêt à partager et à développer les modalités d'un partenariat entre nos deux organismes, et nous en explique les modalités (billetterie, répartition des sommes). (Cf le texte de la convention adressée au bureau par Nicolas)

3) Dominique attire notre attention sur le cas de trois Bénévoles qui continuent à prendre des missions sans avoir repris leur adhésion ce qui pourrait constituer un problème en matière de responsabilité.

4) Bernard souligne l'intérêt d'avoir plus d'adhérents. Il rappelle l'intérêt d'un panneau pour inviter à l'adhésion. Il propose que les adhérents aient un avantage financier sur le prix de l'accès.

5) Robert propose d'insérer à ce point des échanges sa suggestion sur une proposition de 2 formats de cartes. l'une reprenant le format classique de 8 places, l'autre avec 20 séances pour un tarif de 100 €. Un débat s'engage sur les modalités et la cherté de la carte et sur le prix de la séance au détail. Nicolas nous informe sur le taux de renouvellement des cartes actuelles et sur le fait que les autres cinémas offrent habituellement 2 cartes. Un échange s'engage sur la cherté du prix de la deuxième carte : 100 €, ce qui paraît élevé. Bernard nous rappelle que l'association étant en déficit, il est

plutôt favorable à une augmentation du prix de l'abonnement, et rappelle également que le tarif CE est au-dessous du tarif adhérent, ce qui n'est pas très motivant. Didier suggère pour orienter l'achat de la carte la plus chère d'y adjoindre une place offerte (comprise dans le package).

Didier rappelle l'intérêt de motiver les personnes à devenir "adhérents" pour constituer le "vivier" dans lequel les bénévoles se retrouvent.

6) Les membres s'accordent sur l'affichage d'un panneau à l'arrière de la caisse pour rappeler que le cinéma est géré par une association et inviter à adhérer. Le bureau s'accorde également sur la suggestion de mettre à profit le mois d'ici le prochain bureau pour étudier les propositions par écrit de Bernard et les amender.

7) Laure rappelle les difficultés relatives au rôle du bénévole, qui risquent de se trouver aggravées avec la 2ème salle : impossibilité de voir le début du film, ce qui obère grandement l'intérêt de se consacrer au travail bénévole. La suggestion d'une place gratuite dissociée de la séance sur laquelle le bénévole est actif est suggérée par Didier. Robert rappelle que le contingent des places gratuites est limité et que la gratuité ne peut devenir une rétribution en nature dans une association sans but lucratif. Dominique et Didier invitent le bureau à recueillir des informations plus précises sur le nombre de séances concernées et le pourcentage de places gratuites distribuables pour éclaircir le débat. Laure et Didier soulignent qu'il n'y a pas de différence entre le fait pour le bénévole de voir la séance le soir même gratuitement ou de le voir de façon différée. Laure pose la question : "est-ce que les caissiers resteront dans ce cas et seront motivés comme bénévoles ?"

Didier rappelle que l'arrivée de la deuxième salle va mobiliser plus de bénévoles et que le nouveau système risque de ne plus être assez attractif pour motiver les bénévoles à s'impliquer.

8) Le bureau se sépare sur l'idée que les deux thèmes (prix des séances adhérents et des cartes d'une part, et motivation et charge de travail de bénévoles d'autre part) devront faire l'objet d'un échange écrit par mail pour éclaircir la réflexion et de se retrouver pour trancher lors de la prochaine réunion programmée le 15 mai, en réservant l'ordre du jour sur ces deux points.

La réunion prend fin à 20 h 35'.

ASSOCIATION LE PARADIS CINEMA LUX

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 08 FEVRIER 2018 - 19H à 20H30 -

Présents : Robert, Dominique, Jacques, Bernard, Laurie

Nicolas pour les salariés

Absent excusé : Jean-Luc

1) Tableau de bord (fréquentation)

- en 2017 : 31560 entrées payantes, contre 31951 en 2016, on note donc une légère baisse (- 1,2%)
La tendance nationale est en baisse aussi (- 4,5 %). Les petites exploitations, comme notre cinéma, enregistrent une baisse de 7 % .

- Nos entrées « art et essai » sont en augmentation : 17 486 (2017) contre 17 011 (2016), soit une hausse de 2,8 %.

- Les entrées des scolaires sont stables (3323 en 2017)

2) Commission CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique)

- La Commission s'est réunie le 17 janvier pour statuer sur le projet de multiplexe à Langon. Robert, Florent, Cathy Géry (La Réole), Cédric Favar (ACPG) était présents, ainsi que Friedemann et Raymond.

La décision en faveur du multiplexe a été très rapide, même si elle n'est pas encore officiellement publiée.

- Le 1^{er} février, une réunion s'est tenue avec des représentants de l'ACPG et des 3 cinémas de Bazas, La Réole, Cadillac (Dominique, Florent).

→ On ne peut plus contester un projet de multiplexe à Langon depuis que les Raymond se sont retirés. Mais un recours auprès de la Commission Nationale est possible sur le projet actuel de Friedemann : 6 salles + l'ancienne en centre ville, soit plus de 1000 places et un risque de monopole sur la culture en Sud Gironde. Un projet de 5 salles, moins celle du centre ville, pas de programmation « art et essai », pas de blocage de films par les distributeurs serait par contre acceptable.

Sur ces bases, après la publication officielle de la décision de la CDAC, l'association « Le Paradis » formulera un recours auprès de la CNAC, comme les associations de La Réole et de Bazas.

3) Retour d'expérience après un mois d'utilisation de la nouvelle caisse.

Nicolas enverra un mail aux bénévoles concernés pour faire le point.

4) Matériel argentique (projecteur, enrouleur...)

Ce matériel, inutile et encombrant, appartient à la mairie qui le démontera et en disposera.

5) Cotisations 2018

Maintenues à 16€. Dominique lancera les demandes de renouvellement.

6) Date et heure du prochain CA

Samedi 24 mars à 14H, salle Jeanne d'Arc

7) Date et heure de l'Assemblée Générale 2018

Samedi 31 mars à 10H

8) Date prochaine soirée adhérents/bénévoles

Jeudi 22 mars à 19H

9) Cadeau Delphine pour la naissance de Lyra

Une boîte sera déposée à l'accueil et un mail envoyé aux bénévoles pour leur proposer de participer (Laurie)

10) Guide des animations de la ville de Cadillac

Nous ne pouvons pas y figurer, les animations du cinéma n'étant pas connues suffisamment à l'avance.

Divers : procédure concernant la caisse après la dernière séance, à appliquer quand nous aurons la nouvelle clé. Florent et Nicolas y réfléchiront et feront une proposition.

